

Grisy-Suisnes





René Morel
Adjoint
Bulletin municipal



Sophie Sowinski
Agent
Bulletin municipal



Chères Grisyssoiennes, chers Grisyssoiens,

Nous avons tous pu enfin profiter de cette période d'été sans ces contraintes que nous subissions depuis plus de deux ans, et qui devenaient assez insupportables pour certaines.

Chacun aura pu aménager à sa guise ses jours de repos, pour ceux bien entendu qui en ont bénéficié, car d'autres sont restés actifs pour le bien de tous.

Sur notre commune, la période a été propice à de nombreux travaux concentrés cette année sur les écoles et équipements scolaires. En effet, nous savions que les effectifs allaient retrouver le « niveau d'avant », puisque nous avons eu l'autorisation d'ouverture de deux classes, une en maternelle et l'autre en élémentaire. Ces deux classes ont été fermées lors des années précédentes, et je l'avais dénoncé dans les précédents bulletins municipaux.

Des recours ont été opposés à l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs programmes, ce qui a conduit à un report de certains dossiers, et fatalement à une baisse des effectifs scolaires. La commune a gagné ces recours, ce qui démontre au passage notre sérieux, grâce à l'équipe municipale et à l'entourage d'experts qui nous assistent. La conséquence est quand même une urbanisation qui ne s'est pas étalée dans le temps, et donc un surcroît de travail administratif concentré sur une plus petite période, et un surcroît de travaux de constructions et de voiries.

Ces programmes sont maintenant tous réalisés, et nous souhaitons la bienvenue dans notre village à toutes ces nouvelles familles. Nous prévoyons de relancer nos cérémonies d'accueil qui avaient lieu avant la « COVID ».

Je ne vous détaille pas les nombreux travaux réalisés dans les écoles, décrits dans les pages de ce bulletin.

La réhabilitation du site de la « Grange-Le-Roi » se poursuit, avec une modification par la Safer IdF du projet de noyeraie. Un prochain Comité de Pilotage aura lieu en fin d'année.

Le collège de Coubert commence à être très visible, et la Communauté de Communes a également démarré les travaux de viabilisation et création des équipements sportifs et gare routière.

Quant à notre projet de campagne sur la revitalisation du centre bourg avec les commerces, nous allons poursuivre les études, secondés des structures départementales expertes. Je viens d'accompagner les services départementaux pour le lancement d'une charte Natur'Eau, destinée à alerter et conseiller les équipes municipales lors de projets conséquents comme les places de village ou les cours d'écoles, en tenant compte du changement climatique. Le projet de Grisy correspond parfaitement à cette évolution. Nous attendons avec impatience un projet pour le terrain racheté par la commune à la famille BLOT, destiné à accueillir des commerces et des appartements.

Je lis que certains en savent plus que nous, ou que moi (...), et je signale aux nouveaux arrivants et le rappelle aux anciens, que ma porte est ouverte et que chacun peut prendre rendez-vous pour informations « à la source », auprès de moi ou des adjoints. Les « agitateurs » ne peuvent pas m'exclure !!!

Je vous souhaite une bonne fin d'année, dans un contexte économique plutôt incertain, mais il faut écouter les anciens qui ont traversé parfois des moments bien plus graves. Cela s'appelle la sagesse.

Votre Maire Jean-Marc CHANUSSOT

PS : je fais de gros bisous à Léonore et Rose pour les magnifiques dessins de remerciements, qui de plus m'ont fait beaucoup de bien dans les circonstances familiales que je traverse.

sommaire

Page 2

- **Edito**

Page 3/5

- **Conseils municipaux**

Page 6

- **Police municipale**

Page 7

- **Communication**

Page 8/9

- **Bâtiment - Travaux**

Page 10/11

- **Voirie**

Page 12/17

- **Urbanisme**

Page 18/20

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 21/23

- **Associations sportives**

Page 24/28

- **Associations culturelles**

Page 29/33

- **Culture**

Page 34/35

- **CCAS**

Page 36

- **Comité des fêtes**

Page 37

- **Infos diverses**

Page 38

- **Calendrier des manifestations**

Page 39

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT
accueil@grisy-suisnes.fr - WWW.grisy-suisnes.fr
Tél. : 01 64 05 90 03 - Fax : 01 64 05 91 11
Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Octobre 2022

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
11, rue de Bougainville - GRISY-SUISNES
RM 77 321 126 385



MAIRIE DE GRISY-SUISNES					
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	10 h 00 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 00	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				

Anne-Marie Amaral
Agent

CONSEIL MUNICIPAL 21 JUIN 2022

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juin 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT.

Présents : 14

Mesdames Girault, Emarre, Gavard, Langler, Brinjean, Beignet, Dos Santos, Messieurs Chanussot, Carton, Morel, Galpin, Cochet, Tanfin, Caramelle,

Absent(es) excusé(es) : 5

Mme Ferreira (donne pouvoir à M. Galpin),
Mme Apert (donne pouvoir à M. TANFIN)
M. Mateos (donne pouvoir à M. Chanussot),
M. Camek (donne pouvoir à Mme Beignet)
M. Laborde (donne pouvoir à Mme Gavard)
Mme Gavard Nadine a été désignée secrétaire.

ACQUISITION FONCIÈRE PARCELLE D N°217 ET 227

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1,
VU la délibération n°54/2019 en date du 10 décembre 2019, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la proposition du propriétaire des parcelles D n°217 et D 227 en date du 28 avril 2022 de céder à la commune l'ensemble foncier, sis au lieu-dit « Les Glaises », d'une superficie de 618 m², au prix de 1 236 €,

VU la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état - Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

CONSIDÉRANT que les parcelles susvisées se situent en zone naturelle du PLU ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil Municipal de préserver et de protéger les zones naturelles ;

CONSIDÉRANT que pour le maintien et la conservation des espaces naturels, il est nécessaire que la commune se porte acquéreur des parcelles susvisées ;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix proposé par le vendeur, une évaluation des domaines n'est pas requise ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif ; Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix),

DÉCIDE d'acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées D n°217 et D 227 d'une superficie de 618 m², au prix de 1236 €, hors frais de notaire ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens et toutes pièces y afférentes ; DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget primitif.

COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU ET MODALITÉS DE CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 10/12/2019 conformément à la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Le conseil Municipal a délibéré sur la prescription d'une modification simplifiée du PLU en date du 13/07/2021.

Dans cette délibération, Monsieur le Maire avait expliqué que le règlement du PLU devait être modifié sur les points listés ci-après :

- Corriger une erreur matérielle de zonage en reclassant en U au lieu de A le secteur de la ferme dans le hameau de Cordon ;
- Autoriser les abris pour animaux et les exploitations agricoles en zone naturelle ;
- Interdire les balcons en limite séparative s'ils ne sont pas assortis de brise-vues ;
- Apporter des modifications aux orientations du secteur « rue Madame Hégot » dans le document des orientations d'aménagement et de programmation.

Dans le cadre de la procédure, le dossier de modification du PLU a été envoyé à la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), qui a décidé de soumettre le projet à évaluation environnementale (Décision de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France n°MRAE IDF-2021-6518 en date du 02/10/2021).

Cette décision est notamment justifiée par les considérants suivants :

« CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Grisy-Suisnes, telle que présentée dans le dossier de saisine et dont les principales caractéristiques sont consultables sur le site internet de la MRAE, a notamment pour objet d'adapter le règlement écrit et son document graphique afin de créer deux secteurs Na (0,98 ha) et Nb (25,56 ha) au sein de la zone naturelle N, autorisant respectivement les « abris pour animaux » et « les exploitations agricoles au sein du parc du château Villemain » ;

CONSIDÉRANT selon le dossier transmis que les secteurs les secteurs Na et Nb projetés sont concernés par des enjeux environnementaux liés la présence de :

- « milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport, [de] boisements, et [de cours] d'eau à préserver et/ou à restaurer, selon les objectifs du SRCE » ;
- « unités fonctionnelles de zones humides potentielles prioritaires [identifiées par] le SAGE de l'Yerres » et de zones humides au sens des enveloppes d'alerte de zones humides en Île-de-France ;

[...]

CONSIDÉRANT, au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable,

des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, que la modification simplifiée n°1 du PLU de Grisy-Suisnes est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine ; »

En conséquence, et suite à l'abandon des projets d'abris pour animaux en zones A et N, il est proposé aux élus de délibérer pour supprimer le point suivant des objectifs de la modification :

« Autoriser les abris pour animaux et les exploitations agricoles en zone naturelle ; »

Il est proposé au conseil municipal de :

ENTENDU l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (18 votes pour, 1 vote contre) :

- modifie la délibération de prescription de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme afin de retirer le point suivant de la liste des points : « Autoriser les abris pour animaux et les exploitations agricoles en zone naturelle ; »

• charge Monsieur le Maire de l'ensemble des modalités s'y rapportant,

• précise que les autres éléments de la délibération de prescription restent valables, et notamment les modalités de mise à disposition du dossier au public et de notification aux personnes publiques associées

• **dit que la MRAE sera à nouveau saisie du projet pour définir si la modification doit faire l'objet ou non d'une évaluation environnementale**

• dit que la présente délibération sera envoyée :

- au Préfet,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
- au Président de la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux
- au Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- aux présidents des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture.
- aux communes limitrophes directement intéressées par la modification.

Et si elles en font la demande ou que la commune souhaite les associer

- aux associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat ;
- aux associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement ;
- aux communes limitrophes.
- l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ALIÉNATION DU BIEN IMMOBILIER COMMUNAL « ANCIENNE ECOLE DE CORDON »

VU les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires

de la commune ;

VU les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L.3221-1,

VU la parcelle E 972, propriété communale d'une superficie de 1117 m², sise 9, rue du Général de Gaulle dans le Hameau de Cordon à Grisy-Suisnes, ancienne école communal reclassée en habitation,

VU l'offre d'acquisition en date du 2 juin 2022, d'un montant de 380 000 €,

VU la charte d'évaluation des Domaines publiée par la Direction de l'Immobilier de l'état - Direction Nationale d'Interventions Domaniales de décembre 2016,

VU l'avis des Domaines en date du 16 juin 2022, CONSIDÉRANT que le bien immobilier appartient au domaine privé communal, CONSIDÉRANT que l'école a fait l'objet d'un déclassement,

CONSIDÉRANT que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

CONSIDÉRANT que l'offre d'achat s'élève à 380.000 €, hors frais de notaire et hors frais d'agence,

CONSIDÉRANT que les frais d'agence sont à la seule charge des acquéreurs,

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par les Domaines, Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de cet immeuble communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

Vote : Pour : 16

Contre : 2

Abstention(s) : 1

DECIDE d'aliéner l'immeuble cadastré E 972 situé 9, rue du Général de Gaulle à Grisy-Suisnes, d'une contenance de 1117 m², au prix de 380.000 € (trois cent quatre-vingt mille euros) hors frais de notaire. DIT que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative aux frais des acquéreurs.

DIT que les frais d'agence sont à la seule charge des acquéreurs.

DIT que la commune doit fournir les diagnostics immobiliers nécessaires à l'aboutissement de la vente (Amiante, Etat des risques naturels et/ou technologiques, termites,....).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'aliénation du bien et toutes pièces y afférentes.

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL « LES CLOSEAUX »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : Les consorts Munoz-Lopez ont sollicité la commune, pour l'acquisition d'une emprise de terrain au bout du chemin des Closeaux, leurs permettant ainsi de privatiser l'accès à leur parcelle. Cette emprise cadastrée E 1199 (112 m²) et ZM 57 (151 m²), d'une contenance de 263 m², sans utilité particulière, et qui dessert uniquement la parcelle des consorts

Munoz Lopez, il paraît possible de faire droit à cette demande. Toutefois, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce délaissé de voirie, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Constate la désaffectation des parcelles cadastrées section E 1199 (112 m²) et ZM 57 (151 m²) ;

- Décide d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;

- Autorise le maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

VU le Code général des collectivités territoriales, VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le tableau des emplois, CONSIDÉRANT la demande de mutation dans une autre collectivité de l'agent en charge des Finances et de la Comptabilité,

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter, CONSIDÉRANT la candidature retenue et notamment son grade,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent pour accueillir administrativement le cas échéant le futur agent recruté,

Au regard de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent, à temps complet :

Emploi de Chargé des Finances, Comptabilité, Paie, Régie et Subvention :

1 poste à temps complet - 35 heures hebdomadaires

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux (catégorie C), titulaire du grade d'Adjoint Administratif, ou Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe, ou Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. L'indice maximum de rémunération retenu sera l'indice terminal majoré du grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• AUTORISE la création d'un emploi permanent comme présenté ;

• DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

• PRECISE que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE VALOISE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDESM, L'opération est située rue Valoise.

CONSIDÉRANT l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

CONSIDÉRANT que la commune Grisy-Suisnes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Valoise,

VU le montant des travaux estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 120.099,60 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 40.033 € pour la basse tension, à 56.478,00 € TTC avec un reste à charge pour la commune de 46.680,00 € pour l'éclairage public et à 74.980,00 € TTC pour les communications électroniques avec un reste à charge pour la commune de 74.980,00 € TTC.

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité :

• APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

• TRANSFÈRE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

• DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications

Compte rendu du 21 juin 2022

électroniques de la rue Valoise,

• AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

SDESM MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023-2026

VU le code de la commande publique

VU l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

VU l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

VU la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

CONSIDÉRANT que la commune est adhérente au

Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1^{er}/1/2023 au 31/12/2026) ;

CONSIDÉRANT que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR ADHÉSION DES COMMUNES DE NANTEUIL LES MEAUX ET TRILBARDOU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18

relatif aux modifications statutaires ;

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2022-08 du comité syndical du 16 mars 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Nanteuil-les-Meaux ; VU la délibération n°2022-27 du comité syndical du 6 avril 2022 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Trilbardou ;

CONSIDÉRANT que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Nanteuil-les-Meaux et Trilbardou au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

CONSEIL MUNICIPAL 28 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR :

Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - Secrétaire Général

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin 2022 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT.

Présents : 14

Mesdames Girault, Emarre, Gavard, Langler, Brinjean, Beignet, Dos Santos, Messieurs Chanussot, Galpin, Cochet, Tanfin, Caramelle, Carton M. Camek

Absent(es) excusé(es) : 4

Mme Ferreira (donne pouvoir à Mme Langler), Mme Apert (donne pouvoir à M. TANFIN), M. Laborde (donne pouvoir à Mme Gavard), M. Morel (donne pouvoir à M. Chanussot)

Absent non excusé : M. Mateos

Madame Gavard Nadine a été désignée secrétaire

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conformément à l'article L313-1 du code de la

fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions du code de la fonction publique.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 1° du code de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

CONSIDÉRANT l'intégration future de 2 nouveaux agents et la période d'intégration qui en résultera, CONSIDÉRANT l'absence continue depuis fin mars et pour une durée indéterminée de l'agent détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS,

CONSIDÉRANT le retard pris sur certaines affaires courantes,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de Secrétaire Général à temps complet dans les conditions prévues à l'article L332-23, pour les raisons précitées,

Au regard de ces éléments, il est donc proposé au

Conseil Municipal de créer :

- un emploi non permanent, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- pour une durée totale maximum de 12 mois pendant une période de 18 mois
- à temps complet - 35 heures hebdomadaires
- Fonction de Secrétaire Général

L'agent contractuel relèvera du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (catégorie B), grade Rédacteur ou Rédacteur Principal de 2^{ème} classe ou Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

L'agent devra être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente.

La rémunération maximum de l'agent sera calculée par référence à l'indice terminal majoré du grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE la création d'un emploi permanent comme présenté ;

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.



Jean-Marc Chanusot
Le Maire



Benoît Ducatillon
Policier municipal



POLICE MUNICIPALE

Tél. 01 64 88 47 41 - 06 72 63 18 21 - police@grisy-suisnes.fr



NOUVELLES RÈGLES DE STATIONNEMENT :

Barrières de sécurité rue Omer Jouas :

Des barrières de sécurité ont été installées à l'entrée de la rue Omer Jouas. Ces dernières ont vocation à faciliter le passage des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Nous constatons que des parents d'élèves persistent à stationner sur les trottoirs. Pour rappel, un parking communal est situé à proximité des écoles.

Stationnement rues du Moulin-à-Vent, Jean Nicot et ruelle de Cherelles

Des emplacements délimités et matérialisés ont été créés afin d'uniformiser le stationnement.

Une campagne de prévention sera mise en place durant quelques jours. A l'issue, les véhicules en infraction seront systématiquement verbalisés.



Ruelle de Cherelles



Rue Jean Nicot



Rue du Moulin-à-Vent

Le stationnement d'un véhicule « sur la voie publique » devient abusif au-delà de 7 jours consécutifs au même emplacement.

Mise en fourrière du véhicule à la charge financière et pénale de son propriétaire.

Infraction prévue et réprimée par l'article R 417-12 du code de la route.

Il s'agit d'une amende de 35,00 €

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la police municipale.



ABOIEMENTS INTEMPESTIFS

Contravention de 3^{ème} classe : amende forfaitaire de 68,00 €/ articles R.1334-31 et R.1337-7 du Code de la Santé Publique.

Extrait de l'arrêté municipal N°20/2012 du 19 octobre 2012 : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (notamment le collier anti aboiement) ».

Extrait du code de la santé publique : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Recrutement d'agents

Le recensement de la population aura lieu dans notre commune en 2023.



recenseurs

Pour assurer son déroulement, la commune de GRISY-SUISNES recrute des agents recenseurs pour la période du 19 janvier 2023 au 18 février 2023

L'agent recenseur bénéficiera d'une formation obligatoire préalable. L'activité est rémunérée.

Descriptif des tâches :

- repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur ;
- déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis ;
- assurer le suivi des dossiers, procéder au classement des imprimés et tenir à jour son carnet de tournée ;
- rendre compte de l'avancement de son travail régulièrement au coordonnateur ;
- restituer l'ensemble des documents en fin de collecte ;
- le recensement par internet sera favorisé et proposé aux habitants.

Profil souhaité :

- être majeur(e) obligatoirement ;
- habiter la commune de GRISY SUISNES ou connaître la commune ;
- neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées ;
- ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais ;
- capacité à dialoguer ;
- disponibilité la journée, le soir et le samedi ;
- être à l'aise avec l'outil informatique.



Comment candidater ?

Candidature à envoyer avant le 15 novembre 2022 à : Mairie de Grisy Suisnes - Recensement 2023
Place de la Mairie - 77166 Grisy Suisnes

Joindre :

Lettre de motivation + curriculum vitae



07 49 46 41 13

Stéphane Courtyler

- Dératisation
- Désinsectisation
- Désinfection

Professionnel qualifié CERTIBIOCIDÉ

 facebook/ALTOBETES

Madame Pauline Compagnon, après de bons et loyaux services à la mairie en tant que comptable, a quitté ses fonctions fin avril 2022.



Elle est remplacée depuis le 1^{er} septembre 2022 par Madame Véronica Ramos, qui souhaite se présenter :

« Comptable de métier, j'évolue au sein de la fonction publique depuis 4 ans. J'ai débuté sur la commune de Bonneuil-sur-Marne en tant que gestionnaire comptabilité et plus particulièrement sur la gestion portefeuille des services techniques.

De caractère jovial et empathique, être au service du public est une évidence pour moi. Mon objectif est de pérenniser le dynamisme financier de la ville en apportant mon expertise dans les nouveaux projets à venir ».

Bâtiments Travaux



René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



Eric Conchon
Réfèrent Technique

Dans le cadre de l'entretien des locaux scolaires, cette année nous avons rénové à l'école maternelle, la peinture d'une classe et le sol des couloirs.



Créations de deux nouvelles classes, une en maternelle et une en élémentaire.



Nobell
PLOMBERIE
David Lebon

☎ 06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"
Artisan plombier
3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- OSSATURE - ISOLATION - PLAQUE DE PLÂTRE - BOIS - PANNEAUX
- ASSAINISSEMENT - ETANCHÉITÉ - AGRÉGAT - ARMATURE
- OUTILLAGE - FIXATION - QUINCAILLERIE - PROTECTION

**LIVRAISON SOUS
48 HEURES SUR
CHANTIER**

**VENTE AUX
PROFESSIONNELS ET
PARTICULIERS**

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI : 7H - 12H / 13H30 - 17H30
SAMEDI : 7H30 - 13H**

: @grisymateriaux77
 : grisymateriaux
 : grisymateriaux@orange.fr

GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

12 rue de la Gare - 77166 Grisy-Suisnes
tél. 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31



Devant la vétusté de l'ancien jeu, un nouveau jeu plus sécurisé a pris place dans la cour de l'école maternelle.



Le sol de la salle Madame Hégot étant trop endommagé, nous avons procédé à son changement. Est également prévue dans les mois à venir la rénovation des peintures.





**TRAVAUX PUBLICS
VOIRIE
ASSAINISSEMENT
AMÉNAGEMENT URBAIN**

24 rue Raoul Dautry
77340 Pontault-Combault
Tél : 01 60 29 42 72
Mail : tp2000@tp-2000.fr
www.tp-2000.fr



Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous
Sandrine DELHOMME

06 73 18 98 71 **HYPNOSE - SOPHROLOGIE**
Consultations sur RV

Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES

www.centre-hypnose-brie-77.com
www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com





Le sol du couloir de l'Ecole maternelle a été changé.





Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



Eric Conchon
Référent Technique



Pose de barrières à l'entrée du gymnase
sécurisant l'arrivée des enfants



Pose de barrières de sécurité à l'entrée
de la rue Omer Jouas
(passage facilité des piétons et poussettes
sur le trottoir)



Matérialisation de places de parking
dans les rues Jean Nicot et ruelle de Cherelles





Matérialisation de places de parking dans la rue du Moulin-à-Vent



Les arbres de la place de notre commune sont actuellement un sujet important de discussions de quelques habitants qui se sentent investis de rôles de « sachants » en arboriculture. Peut-être le sont-ils mais il n'en reste pas moins que l'ensemble de ces arbres a été examiné en son temps par le C.A.U.E (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) organisme officiel du département, qui a révélé dans son rapport un état sanitaire très dégradé de nombreux sujets.

Depuis le début de l'année, (voir photos ci-dessus), plusieurs arbres se sont cassés, sont tombés sur la voirie, sur des voitures en stationnement après coups de vents et orages sans faire de victime heureusement.

La décision d'abattre les arbres les plus fatigués a donc été prise et sera mise en œuvre très prochainement.



Jean-Marc Chanussot
Le Maire
Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme

@ noter dans vos répertoires :

Une adresse mail unique pour le service urbanisme :
urbanisme@grisy-susines.fr

Accueil du public et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00.

ACTUALITÉS

Saisine par Voie Electronique (SVE) des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022.



Une démarche en ligne plus simple, plus rapide et accessible à tous répond aux enjeux de modernisation des services publics et permet le dépôt en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme auprès de votre commune.

La commune de Grisy-Susines met en place ce service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner et les demandes d'Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...).

Modalités d'accès :

Accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 où que vous soyez, il suffit de cliquer sur l'adresse ci-dessous pour accéder au SVE et faire ainsi votre demande dématérialisée :

<https://sve.sirap.fr/#/077217/connexion>

Le traitement de votre demande sera optimisé grâce aux échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires pourront se faire directement en ligne dans le cas où vous opteriez pour des échanges par voie électronique.

Vous pouvez préalablement retrouver une assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>.

UN PROJET ? VENTE · LOCATION

COMPAGNEMENT PERSONNALISÉ **LARGE DIFFUSION DES ANNONCES** **HONORAIRES ADAPTÉS**

AVIS DE VALEUR DE VOTRE BIEN OFFERT

360° VISITE VIRTUELLE **SERVICE PROFESSIONNEL DE PROXIMITÉ**

Diagnosics obligatoires OFFERTS*

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

Soyez bien accompagnés, confiez-moi votre projet immobilier !

Sandrine DURAND
06 40 95 19 98
Votre conseillère en immobilier
sandrine.durand@iadfrance.fr

* Tous les conseillers iad sont des agents commerciaux indépendants (sans détention de fonds) de la SAS IAD France immatriculés au RSAC. * Remboursement des diagnostics dans la limite de 400€ pour tout mandat exclusif à la signature authentique de l'acte de vente, pour les biens à usage d'habitation. Opération commerciale réalisée à la seule initiative de Sandrine DURAND, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculée au RSAC de MELUN sous le n°304332500, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS. La société IAD France SAS se décharge de toutes responsabilités liées à cette offre. VISA IAD N°9454

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° de déclaration préalable	Adresse des travaux	Objet des travaux
DP0772172200016	Clos Paul Baudrier	Remplacement d'une clôture existante
DP0772172200017	1, rue Mme Hégot	Ravalement de façade
DP0772172200018	20 rue Valoise	Clôture
DP0772172200019	13, avenue du Maréchal Joffre	Surélévation de la construction existante
DP0772172200020	8 rue Valoise	Clôture
DP0772172200023	18 rue Valoise	Construction d'une serre
DP0772172200024	40 rue de la Libération	Clôture
DP0772172200025	14, rue Robert Miton	Pose d'une pergola
DP0772172200026	1, rue de Villemain	Modification des façades + portail
DP0772172200027	14, rue des Orchidées	Clôture
DP0772172200028	38, rue de la Libération	Clôture
DP0772172200029	20, rue de Verdun	Ravalement
DP0772172200030	13, rue de la Libération	Travaux sur construction existante
DP0772172200031	40, rue de la Libération	Piscine
DP0772172200032	1, rue des Vignes	Travaux sur construction existante
DP0772172200034	13, rue de la Libération	Ravalement de la façade
DP0772172200035	1 rue de la Barbançonne	Abri de jardin
DP0772172200036	7 rue Valoise	Travaux sur construction existante
DP0772172200037	10, rue Charles Massin	Abri de jardin
DP0772172200038	23, rue de l'Yerres	Clôture
DP0772172200039	13, rue de la Mare à Boutiller	Travaux sur construction existante
DP0772172200040	2, rue de la Mare à boutiller	Construction d'une Véranda
DP0772172200041	27, rue de Verdun	Clôture
DP0772172200042	3 allée du Cimetièrre	Clôture
DP0772172200043	4, rue Simone Veil	Clôture
DP0772172200044	1, rue des Orchidées	Clôture
DP0772172200046	8, place de la Mairie	Modification des façades
DP0772172200049	6, rue de la Mare à Boutiller	Pose de panneaux solaires
DP0772172200050	24, ter avenue du Maréchal Joffre	Modification des fenêtres
DP0772172200051	7, rue Omer Jouas	Pose d'une générateur photovoltaïque
DP0772172200052	3, ter rue du Maréchal Gallieni	Changement d'un portillon
DP0772172200053	14, rue Valoise	Modification des fenêtres + clôture
DP0772172200054	2, rue du Maréchal Gallieni	Installation photovoltaïque
DP0772172200055	11, rue Rose Vilin	Construction d'une piscine
DP0772172200056	33, bis rue des Vignes	Changement de la clôture
DP0772172200057	La petite Grange	Coupe/Abbatage d'arbres
DP0772172200058	38, rue de la libération	Piscine
DP0772172200059	17, rue Charles Massin	Piscine
DP0772172200063	8, rue du Maréchal Gallieni	Création d'un lot à bâtir
DP0772172200064	1, rue Charles Massin	Clôture

DECLARATION PRÉALABLE

N° de permis de construire	Adresse des travaux	Objet des travaux
PC0772172200013	Le Saule Blanc	Construction d'un hangar agricole
PC0772172200016	1, rue de la Barbançonne	Construction d'une véranda
PC0772172200011	4, rue de Villemain	Construction d'un carport
PC0772172200008	1, route d'Evry	Maison Individuelle
PC0772172200005	8, rue du Général de Gaulle	Construction d'une véranda

LETTRE D'INFORMATION N°4 JUILLET 2022

LE DOMAINE DE « LA GRANGE-LE-ROY » SE TRANSFORME...
ET REÇOIT SES PREMIERS SEMIS ET PLANTATIONS !



La Safer de l'Île-de-France est devenue propriétaire en **2012** des **67 ha** du Domaine de la Grange-le-Roy. En tant que maître d'ouvrage, elle a proposé un projet **ambitieux** et **vertueux** pour ressusciter le Domaine et lui rendre pleinement sa **vocation agricole**.

Ainsi, à la place des anciens remblais pollués et du projet de golf avorté, le site retrouvera sa fonction originelle dès 2023.

Le chantier se poursuit pour permettre le retour à l'agriculture d'un premier secteur de 25 hectares courant 2022 et 2023.

Le contenu du projet est détaillé dans les lettres d'information n° 1, 2 et 3 consultables sur [le site Internet de la Commune de GRISY-SUISNES](#) – onglet URBANISME.

Quels ont été les faits marquants depuis la précédente lettre d'information de janvier 2021 ?

→ Les apports de terres inertes se sont poursuivis pour modeler le site conformément au projet d'aménagement approuvé ;

→ Pour l'horizon de culture arable, les premières terres ont été accueillies, elles sont stockées avant d'être mélangées à un compost provenant de sources locales (photo ci-dessus) ;

→ Les premières plantations ont été effectuées, au bord du Rû de la Fontaine (502 jeunes plants forestiers) et, en complément, 7 000 plants ont été réservés pour reboiser les talus périphériques. Ainsi le talus visible depuis la route départementale 471 sera planté à l'automne prochain.

Le Domaine présentera différents milieux : agricoles, naturels et boisés



Gestion des eaux pluviales :

- Un important système de recueil des eaux pluviales a été réalisé, grâce à des fossés périphériques. Ces derniers alimentent les zones humides favorables à la biodiversité et permettent la recharge des nappes phréatiques.



- Un chemin de ronde autour du site a été créé pour faciliter l'entretien des fossés et leur suivi.

LA SAFER EST ACCOMPAGNÉE DEPUIS 1 AN PAR UN ÉCOLOGUE SPÉCIALISTE

Afin de suivre et vérifier l'efficacité des nombreuses mesures en faveur de la biodiversité mises en place en 2019, 2020 et 2021, la Safer et ECT missionnent le bureau d'étude DRYOPTERIS.



Ce dernier supervise la conduite écologique du chantier, encadre la mise en œuvre des dernières mesures écologiques (création d'abris variés pour la faune, restauration de murets en pierre sèche, plantations en bordure de cours d'eau) et vérifie la fonctionnalité des mares créées ou restaurées.



Finalisation du modelé sur la partie ouest, avant mise en place des terres arables (mars 2022)



MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- **6 200 m²** de zones humides et **9 mares** ont été restaurées ou créés ; **3** nouvelles mares ont aussi été conçues ;
- **20 gîtes** à chauves-souris ont été posés, ainsi que **10 gîtes** favorables aux reptiles ;
- Des visites avec les Services de l'État sont régulièrement effectuées afin de vérifier la conformité des différents aménagements.



VERS UN PROJET EXTENSIF BASÉ SUR LE PÂTURAGE

Il était initialement prévu l'implantation d'une noyeraie aux termes des aménagements sur le Domaine. Les dernières études techniques et financières réalisées ont cependant montré l'équilibre économique déficitaire de l'activité, ne permettant pas ainsi d'installer un agriculteur de manière viable et pérenne.

Des nouvelles études ont donc été menées, en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile-de-France, afin d'identifier une activité adaptée aux caractéristiques du site et aux enjeux agricoles franciliens.

Un usage de pâturage extensif ovin devrait finalement voir le jour. Les animaux seront installés progressivement, une fois le couvert végétal bien implanté.



INFORMATIONS DIVERSES

→ Le Château de la Grange le Roy (dont la Safer n'est pas propriétaire) avait été acheté par une copropriété privée qui s'est révélée en faillite depuis plus de 10 ans. Il est composé de plus d'une centaine de lots distincts et n'est donc plus entretenu depuis de longues années. Il est dans un état de dégradation avancée et subit fortement les intempéries.



Plusieurs procédures ont été engagées depuis ces dix dernières années par les différents acteurs locaux et porteurs de projet pour identifier des solutions de maîtrise foncière, mais aucune n'a pas pu aboutir à ce jour.

→ Sera proposée courant 2023 par la Safer de l'Île-de-France et son partenaire ECT, une visite encadrée du Domaine en cours de requalification, plus d'informations vous seront communiquées en fin d'année 2022 pour les modalités organisationnelles.



RAPPEL : Le chantier est interdit au public notamment pour des raisons de sécurité du fait des circulations d'engins.

CONTACTS

Safer de l'Île-de-France
19 rue d'Anjou- 75008 PARIS
Tél : 01 42 65 28 42
Fax : 01 42 65 08 50

www.saferidf.fr
 SAFER_IDF
 Safer de l'Île-de-France





Martine EMARRE
Adjointe chargée
des affaires scolaires



Séverine BOTCAOT
Agent chargée
du scolaire
et périscolaire

KERMESSE DES ECOLES ET DISTRIBUTION DICTIONNAIRES....



Samedi 18 juin, les élèves des écoles Champ Fleuri et La Ruche, accompagnés de leur famille et de leurs amis ont pu participer à la kermesse organisée par les enseignants et parents d'élèves après une interruption de deux ans.



À cette occasion, le maire et les membres de l'équipe municipale ont remis une raquette de tennis de table et une calculatrice aux futurs collégiens, un dictionnaire aux enfants entrant au CP et un livre aux enfants faisant leur entrée en petite section de maternelle à la rentrée 2022/2023.



Les travaux et investissements de l'été dans les écoles

- Investissement literie pour le dortoir : 24 lits superposés avec leur literie pour la sieste ;
- Socle numérique : 7 vidéos projecteurs interactifs, 7 ordinateurs portables, 15 tablettes ;
- 2 bureaux enseignants ;
- Installation d'un nouveau sol dans les parties communes de l'école maternelle ;
- Aménagement de 2 nouvelles salles de classes.



Pose de nouveaux vidéoprojecteurs interactifs et tableaux blancs à l'école élémentaire.



AVANT



Des nouveaux lits (superposés) ont été installés dans le dortoir de la maternelle



APRÈS





EXPOSITION DE LA FIN D'ANNÉE

De nombreuses familles sont venues voir les travaux des enfants. Une occasion de découvrir ce qui se passe également dans les autres classes.



LIAISON RAM/ÉCOLE

Une visite de l'école par les enfants du RAM a tout de même pu avoir lieu cette année.

Les futures PS ont investi la classe de Petite Section et ont découvert la cour de récréation.



Départ de Madame Laplace

Sylvie a fait valoir son droit à la retraite, M. Chanussot et Mme Emarre sont venus saluer son départ en lui offrant la médaille de la ville.

Nous la remercions pour son implication auprès des enfants de Grisy-Suisnes depuis 17 ans !

Présentation Séverine BOTCOAT, nouvel agent chargé du scolaire et périscolaire



Issue du monde de l'animation depuis 2002, j'ai progressé dans ce secteur d'activité en tant qu'animatrice, directrice de centre de loisirs puis responsable d'un service enfance sur la commune de La Queue-en-Brie.

J'ai ensuite pris en charge un service « politique de la ville » en proposant des projets sur diverses thématiques : prévention de la délinquance, lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, organisation de conseils de jeunes...

J'ai ensuite évolué en tant que directrice de l'éducation sur la commune de Villecresnes où j'avais à ma charge le scolaire, le périscolaire, l'hygiène des établissements scolaires, la cuisine centrale et la ludothèque.

Ces nombreuses expériences me permettent aujourd'hui de m'investir sereinement au sein de votre commune en tant que responsable scolaire, périscolaire, hygiène des bâtiments et vie associative. Mes objectifs :

- dynamiser et former les équipes ;
- mettre à profit mes expériences et connaissances au service des élèves et familles de Grisy-Suisnes ;
- développer les liens entre les associations et la ville pour faire de Grisy-suisnes une ville encore plus dynamique.

Avec l'ouverture de la cinquième classe, l'école accueille deux nouvelles maîtresses :

Marine Jouanaud
qui aura cette année une classe de Moyenne Section



et Pascaline Gernet,
installée dans l'ancienne cantine, réaménagée en salle de classe pour les moyens/grands.



Nous leur souhaitons la bienvenue.



Le 1^{er} septembre sonnait l'heure de la rentrée des classes pour les enfants de notre commune !

Avec un effectif d'élèves en forte augmentation, l'académie nous a octroyée l'ouverture de deux classes : une en maternelle et une en élémentaire.

La commune a dû s'adapter, réajuster son fonctionnement, réaménager les locaux pour permettre aux équipes éducatives et agents municipaux d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions.



Cette hausse d'effectif s'est également fortement ressentie sur les temps d'activités périscolaires. Très rapidement, une modification du fonctionnement s'est opérée. Les équipes encadrantes se constituent d'ATSEM, d'agent d'animation, d'agents de restauration et d'entretien.

Les effectifs 2022 - 2023

Maternelle : 5 classes - 115 élèves
Elémentaire : 8 classes - 191 élèves



1 responsable de service scolaire, périscolaire

3 ATSEM + 1 apprentie

1 agent d'animation

5 agents de restauration et d'entretien

DATES À RETENIR

Inscriptions périscolaires :
entre le 15 et 3 jours ouvrés avant la fin du mois pour le mois suivant.

Annulations périscolaires :
jusqu'à 48 h (jours ouvrés) avant la réalisation de la prestation.

Vacances d'automne :
du 22 octobre au 6 novembre 2022.

Vacances de Noël :
du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023.

Vacances d'hiver :
du 18 février au 5 mars 2023.

Vacances de printemps : du 22 avril au 8 mai 2023.

Vacances d'été : le 8 juillet 2023.

Organisation des activités périscolaires et scolaires

HORAIRES	Lundi mardi jeudi et vendredi	Encadrement		Lieu	
		Maternelle	Élémentaire	Ecole La Ruche	Ecole Champ Fleuri
7 h 30 - 9 h	accueil périscolaire du matin	3 agents		Ecole maternelle La Ruche	
9 h - 12 h	classe	Enseignants		Ecole La Ruche	Ecole Champ Fleuri
12 h - 14 h	restauration scolaire	Maternelle 4 agents	Élémentaire 4 agents	Espace Les p'tits marmitons	
14 h - 17 h	classe	Enseignants		Ecole La Ruche	Ecole Champ Fleuri
17 h - 19 h	accueil périscolaire du soir	2 agents		Ecole maternelle La Ruche	

Associations sportives

EDITION 2022

Forum des ASSOCIATIONS



Martine EMARRE
Adjointe
chargée des associations



Séverine BOTCAOT
Agent chargée
des associations

Lors de cette édition 2022, vous avez été nombreux à vous déplacer au forum pour rencontrer les associations de Grisy-Suisnes.

L'OCCASION DE FAIRE CONNAÎTRE LES INITIATIVES LOCALES SPORTIVES - CULTURELLES - ARTISTIQUES ET CREATIVES

LE TEMPS D'UNE MATINÉE, LE GYMNASÉ N'A PAS DÉSEMPLI, SIGNE D'UNE SAISON PARFAITEMENT LANCÉE.



Plus d'une trentaine d'associations étaient présentes.

Les associations ont eu grand plaisir à retrouver leurs adhérents, et à discuter avec des personnes intéressées par leurs activités.

Les visiteurs ont découvert des forces vives enthousiastes. Ce fut intense et réussi.

Un grand merci à toutes ces associations qui présentent une belle vitrine de notre village, et aux bénévoles qui les font vivre.



Le public, venu en nombre, s'est pressé devant les stands afin de découvrir ou redécouvrir le large éventail d'activités proposées par le tissu associatif de la commune.

Chacun a pu prendre des renseignements, procéder à des inscriptions, rencontrer et échanger avec les responsables.

Merci au Comité des Fêtes qui anime le stand « petite restauration matinale » !!!

Le ticket jeune offert par le CCAS pour les inscriptions aux diverses associations a rencontré un vif succès. Un GRAND MERCI.

Ce forum témoigne que le choix ne manque pas pour occuper son temps libre.

VOTRE SERVICE DE TAXI À GRISY-SUISNES
DEPUIS 2018

TAXI JET



Mobile : 07 87 74 07 66

taxijet77@gmail.com

www.taxijet77.com

Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.

INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE

Bayé Ludwig

CHAUFFAGE PLOMBERIE

01.64.05.92.43

10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES

Associations sportives



**Nous débutons
cette nouvelle saison 2022/2023
avec de belles promesses.**

Le bureau de l'association a été renforcé par de nouveaux membres, et de nombreuses actions permettant de développer notre sport sont en réflexion.

Notre objectif est de faire connaître et développer le club progressivement tout en maintenant un esprit loisir. Pour cela, nous pensons organiser des événements durant cette année, par exemple des tournois ou des stages.

Nos entraînements sont assurés par un formateur diplômé, Mr NAUDINOT Bruno, et ont lieu le lundi soir :

- de 19 h 30 à 20 h 30 pour les jeunes ;
- de 20 h 30 à 22 h 00 pour les adultes.

Sur le plan des compétitions, nous avons 2 équipes en championnat FFTT (Fédération Française de Tennis de table) avec une équipe maintenue en PRB et une équipe en D2.



Nous continuons également d'être présents dans le championnat SMR (Sport en milieu Rural). A cette occasion le club passera de 2 à 5 équipes. Une nouveauté importante cette année sera la création d'une équipe de jeunes qui participera à ce championnat.

C'est donc une belle saison qui commence pour la section Tennis de Table de Grisy.

Nous vous invitons à venir découvrir notre sport et à suivre le club sur notre page Facebook.

BIEN-ÊTRE POSTURAL Grisy-Suisnes



C'est un véritable jeu de construction où l'étirement progressif et les contractions musculaires aboutissent à un travail du corps dans sa globalité.

La construction d'un stretch va renforcer vos muscles posturaux et agir sur votre attitude et votre maintien.

Un contrôle respiratoire permanent vous permet de gérer au mieux votre état physique et mental.

Dans le Stretching Postural®, méthode Jean-Pierre Moreau, pas d'amplitudes particulières à atteindre : vous ferez des progrès par rapport à vous-même !

Les tensions musculaires seront régulées par les stretches toniques et les tensions psychiques par les stretches lourds.

Deux cours sont proposés sur notre commune :

- lundi 17 h salle Madame Hégot et jeudi 9 h salle polyvalente

**Pour tous renseignements : contacter Nicole au 06.86.80.31.67
ou bien-etrepostural@laposte.net**

Je bouge, tu bouges, nous bougeons !!... avec GRISY-GYM

**VITALITE • CARDIO • BIEN-ETRE
TONUS MUSCULAIRE • EQUILIBRE**

Vous devenez acteur de votre bien-être et de votre santé en pratiquant des activités multi-gym, pour le plaisir, animées par des coaches formées et diplômées, dans une ambiance agréable...

- lundi de 18 h/19 h ou 19 h 15/20 h 15 au dojo avec ANNA pour un cours de pilates ;
 - jeudi de 19 h à 20 h au dojo avec LAURA pour un cours de renforcements musculaire.
- Si besoin nous ajouterons un cours comme le lundi.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez faire un cours d'essai, ou pour une inscription en cours d'année :

Valériane 06 75 77 34 05

ou Laurence 06 88 46 80 16 après 18 h,
par mail : grisygym@gmail.com

En plus de toutes les activités hebdomadaires que propose notre association, ANNA organise également des stages ZEN (pilates et relaxation) le DIMANCHE MATIN à la salle polyvalente de 10 h 30 à 12 h une fois par mois. Ces stages, sur inscription, sont ouverts à tous et à toutes.

Anna 06 03 17 36 60.

Pour le fitness, pilates du jeudi et la Zumba enfants, contacter Patricia : 06 21 89 05 81

Sportivement, GRISY GYM



LE TENNIS-CLUB FAIT BALLE NEUVES



Le Tennis Club est heureux de pouvoir vous accueillir pour cette rentrée et espère vous retrouver, jeunes et adultes, que vous soyez fidèles adhérents, nouveaux arrivants ou futurs inscrits.

Un petit changement au niveau de l'équipe dirigeante : Gilles Bonnet a quitté la présidence du club après presque 5 années de bons et loyaux services. Nous tenons à lui adresser tous nos chaleureux remerciements pour tout le travail bénévole effectué au sein de l'association.

Il est maintenant remplacé à ce poste par Jimmy Joly, adhérent et joueur au club depuis 3 années. Nous lui souhaitons la bienvenue et toutes nos félicitations. Le reste de l'équipe dirigeante reste inchangé. Elle lui apportera toute l'aide nécessaire à sa nouvelle mission principalement orientée vers les activités pour les jeunes.



L'année écoulée s'est terminée par une matinée de remises de récompenses et de tee-shirts à nos jeunes.



Nous vous rappelons que le Tennis Club propose :

- des leçons collectives pour enfants de 5 à 18 ans le mardi, mercredi, jeudi et samedi ;
- des leçons collectives pour adultes hommes, femmes, débutants ou confirmés (soirée ou samedi matin) ;
- des stages pendant les vacances scolaires ;
- des animations, tournois et compétitions pour jeunes et adultes ;
- mais également du jeu libre sans prise de leçon, avec accès aux réservations des terrains (2 courts extérieurs et créneaux dans le gymnase chauffé) via l'application TEN UP.

**Vous avez envie de nous rejoindre
ou tout simplement faire un essai, n'hésitez pas à nous contacter :**
Jimmy Joly 06 23 01 63 09 ou Jacques 06 08 23 60 08

ou
✉ tc.grisysuisnes@fft.fr



TC GRISY : https://www.facebook.com/pg/tennisclubgrisy/photos/?ref=page_internal

Bonne rentrée à tous !
Sportivement

L'équipe du Tennis Club



GARDONS LA FORME ! COURS DE GYM ANIMES PAR DES COACHES PROFESSIONNELLES

**RENDEZ VOUS TOUS LES LUNDIS ET JEUDIS
DE 10 H 30 À 11 H 30
SALLE POLYVALENTE (derrière la Mairie)**

**PENDANT UNE OU DEUX SEANCES,
VENEZ ESSAYER ET VIVRE L'AMBIANCE, YOUPI !!**

**50 € PAR TRIMESTRE ET 20 € D'ADHESION ANNUELLE
CONTACT : BABETTE HATTU 06 03 41 61 94**



Regroupement des Chats Perdus

<https://www.refuge-chats-perdus.fr>

**Nous sommes régulièrement à la recherche
de familles d'accueil.**

Si vous souhaitez nous aider
et avoir plus d'informations, contactez-nous
du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h
au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07
par mail : rcp91330@gmail.com

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes

CAT & CO : 06 52 94 23 83
CHAPERLIPOPETTE : 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62
ECHAPÉE BELLE : 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33
LES MATOUS BRIARDS : 06 95 72 53 65
REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS : 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24
ASSOCIATION SHANA : Adoption : 06 62 26 72 71
SAUVEZ LES T'CHATS 77 : 06 59 97 70 09

POUR TOUTES ADOPTIONS :

Du lundi au samedi - De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 - Josette : 06 38 82 37 26
site internet : www.refuge-chats-perdus.fr



Cours pour adultes
de tous âges



English For All

Cours d'anglais proposés en petits groupes
pour enfants à partir de la grande section
jusqu'au niveau lycée.

Professeur diplômé
et anglophone.

Plus d'informations :
timmins@hotmail.fr



PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS

Catherine et Pascal Oriot

Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés

OUVERT :

MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE

Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES

Tél. : 01 64 05 95 76

A.P.J. BAT

M. Philippe ANDRE
Mobile : 07 86 18 53 83
Mail : andre.ph77@gmail.com



Isolation acoustique
et isolation thermique d'intérieure
Aménagement des combles
Doublage, cloison sèche, cloison modulaire,
peinture, petite menuiserie
Carrelage, faïence
Création de clôture - Rénovations diverses

35, rue Valoise - 77166 GRISY-SUISNES



Une adresse pour tout savoir :

<http://mabib.fr/millepages>

Vous pouvez consulter notre catalogue, vos prêts, réserver des ouvrages, vous tenir informés de notre actualité et de l'arrivée des nouveautés. N'oubliez pas de demander les codes d'accès à votre compte lors de votre prochaine venue. A bientôt.

Doudous Contes

Le 1^{er} vendredi de chaque mois
de 17 h 15 à 18 h
entrée libre
Eveil à la lecture de 0 à 3 ans
**9 septembre - 7 octobre
2 décembre**

Bientôt un atelier DIY pour les enfants et les adultes

"Fabriquer ses produits écologiques"
Chaque participant repartira avec sa réalisation
et une fiche recette.
Date à définir courant d'automne.

Nounoulit

2 mardis par mois de 10 h à 11 h
Eveil à la lecture
avec les assistantes maternelles
Entrée libre - sans inscription
**6 et 20 septembre - 4 et 18 octobre
8 et 22 novembre - 6 décembre**

Envie de faire un essai ?...

Nous vous proposons
d'emprunter pour 3 semaines
une liseuse chargée
de 180 titres.
Vous pourrez ainsi tester
la lecture numérique et vous familiariser
avec un nouveau support.
Renseignements à l'accueil.

MEDIALIB 77, vous connaissez ?

C'est une offre de ressources en ligne légale
et gratuite pour tous les abonnés
de la bibliothèque :

- **Mednum** : vidéos en streaming
et téléchargement
- **Nextory** : (ex Youboox) 100 000 titres
d'ebooks en streaming et hors connexion
- **Skilleos** : 1200 cours en autoformation
(langue, bien-être, soutien scolaire, loisirs ...)

Que fait-on quand la bibliothèque est fermée ?

- accueil des publics spécifiques : assistantes maternelles,
classes des écoles maternelle et élémentaire ;
- choix et achats des nouveautés, équipement des documents
et gestion base de données ;
- renouvellement des documents prêtés par la Médiathèque
Départementale (trois échanges par an et navette 2 fois/mois) ;
- désherbage et rangement des collections ;
- traitement de vos demandes, vos réservations et vos retards ;
- communication via les mailings, le site internet & l'affichage ;
- préparation des animations et appropriation des tapis narratifs ;
- formation liée aux activités de la bibliothèque et dispensée par
la Médiathèque Départementale.

On reste en contact



bib.grisy-suisnes@laposte.net



Bibliothèques de la CC
Brie des Rivières et Châteaux



@BIBGRISY



Place de la mairie
Tél. 01 64 05 98 82

Associations culturelles

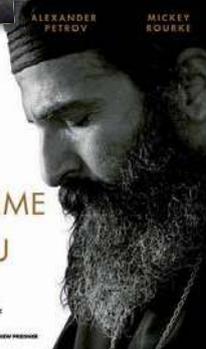
**NOTRE DAME
DES ROSES**
Grisy-Suisnes
centre culturel



Un lieu à la mesure de
vos événements

Le Centre Culturel
Grisy-Suisnes
Entreprises - Collectivités
Associations

L'HOMME
DE
DIEU



FILM SAINT ANTOINE DE CLARET
21 octobre à 20h30 - 22 octobre à 15h30

FILM SAINT ANTOINE DE PADOUE
5 novembre à 20h30 - 6 novembre à 15h30

CONFÉRENCE LES FINS DERNIÈRES
17 novembre à 20h30

CONFÉRENCE LE PROFESSEUR LEJEUNE
1 décembre à 15h00

FILM FRÈRE JACQUES (D'AVON)
15 décembre à 20h30

FILM L'ÉTOILE DE NOËL
17 décembre 15h00 - 18 décembre à 15h00

FILM/PRIÈRE BILLY GRAHAM
25 janvier à 20h30

FILM MARIA MONTESSORI
11 février à 20h30 - 12 février à 15h00

CONFÉRENCE LE PARDON
16 mars à 20h30

**SPECTACLE
COMING-OUT
DE MEHDI DJAADI**
18 mars à 20h30



FILM LA PASSION (DE MEL GIBSON)
3 avril à 20h30

FILM FATIMA
13 mai à 20h30 - 14 mai à 15h30

CONFÉRENCE MADELEINE DELBREL
25 mai à 20h30

FILM L'HOMME DE DIEU
3 juin à 20h30 - 4 juin à 15h30

Renseignements et réservations : Dominique Charbonnier - Centre Notre-Dame-des-Roses - 1, rue de la Légalité 77166 Grisy-Suisnes
www.cndr.fr - 07 81 75 63 56 - centrenotredamedesroses@gmail.com

Ateliers Scrapbooking

Au vu du grand succès
de notre association de scrapbooking,
nous avons mis en place
des ateliers supplémentaires



N'hésitez plus, rejoignez nous !

Démonstratrice indépendante STAMPIN'UP, je vous propose des ateliers de scrapbooking (ateliers carteries, créations d'albums à remplir et du home déco) un samedi après-midi par mois de 14h à 16h30.
Merci d'apporter une petite trousse comprenant crayon à papier, ciseaux et colle blanche.

10€ l'atelier, fournitures comprises.
à régler au moment de l'inscription (paypal, chèque ou virement)

Dates des ateliers :

- 17/09 : inscription avant le 12/09
- 22/10 : inscription avant le 11/10
- 19/11 : inscription avant le 8/11
- 17/12 : inscription avant le 6/12

Contact :

f / i : Florencescrap_detente
✉ : Florenceguego77@gmail.com
☎ : 06 16 37 26 39
(merci de privilégier les messages)

Au plaisir de vous initier
au scrapbooking...

LE SALON

... La rencontre autrement

Petit retour sur notre dernier événement,
la soirée « ROMA'NTICA »
du 18 juin 2022
qui a encore fait de nombreux heureux,
en permettant de belles rencontres
dans une ambiance conviviale !!!



Un immense merci à tout mon Staff, pour leur engagement, leur investissement et leur motivation à mes côtés, afin de redonner espoir et confiance à tous ces cœurs solitaires et peut-être les aider à trouver l'amour ...



Suivez toute notre actu. sur Facebook :
Le Salon Grisy-Suisnes

Renseignements au : 06 23 77 38 58

site internet

<http://lesalon-larencontre-autrement.fr>



Votre Centre équestre - Poney-club

Cours d'équitation - Stages - Promenades - Compétitions
Pension pour chevaux et poneys - Tir à l'Arc à cheval

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat



LES ECURIES d'ARION



2 Rue Charles de Gaulle 77166 CORDON - GRISY-SUISNES

Tel : 06 62 36 60 41 / 06 70 13 79 74 www.lesecuriesdarion.fr



Pour la huitième édition, l'association a organisé les 11 et 12 juin, sa manifestation FLEURS EN FETE, animée d'une part par les JAZZDINIERS dont les interprétations musicales ont enchanté le public. Certains visiteurs se sont même lancés à esquisser quelques pas de danse....



d'autre part, un atelier de créations de roses en papier a accueilli les enfants dans la roseraie.



Moins d'exposants cette année. Cependant beaucoup de monde a circulé rue de la Gare, et rue du Moulin à Vent où avait pris place le dimanche un vide-greniers, organisé en partenariat avec l'entreprise ROMUALD.

Et bien sûr, nous vous attendons nombreux lors de notre prochaine manifestation NOEL AU MUSEE, les 3 et 4 décembre prochains. Le Père Noël, invité comme chaque année, sera heureux de poser avec enfants et parents pour les photos souvenirs.

Le musée est ouvert au public tous les dimanches de 14 h à 18 h, jusqu'au 30 octobre 2022. Ensuite, il fermera ses portes pour la saison hivernale jusqu'au premier dimanche d'avril.

Chers Grisyssois,
vous qui appréciez la campagne, aimez vivre dans notre beau village de Grisy-Suisnes au passé prestigieux de la culture de la ROSE, ne laissez pas notre patrimoine tomber dans les oubliettes. Rejoignez l'association GRISY SUISNES AU GRE DES ROSES.

Notre musée a besoin de vous !





Nadine GAVARD
Adjointe
chargée de la culture

Anne RICHARD
Agent
chargée de la culture

Concert Team' Rock



C'est par une douce soirée de juin qu'a eu lieu sur la place du village un concert animé par le groupe *Team' Rock*

Les musiciens ont mis le feu en reprenant des standards des années 70 à nos jours. Impossible de ne pas chanter avec eux et danser durant 2 heures. Quelle ambiance !

Un Food truck avec entre autres des burgers frais préparés sur place, mais aussi L'Ilot Délices avec ses crêpes, gaufres, beignets et autres bonbons ont permis à tous de se restaurer et se désaltérer tandis que d'autres pique-niquaient sur l'herbe, le tout dans une bonne humeur communicative.



Il a été difficile de se séparer lorsque le dernier morceau a été annoncé !! Vous êtes venus nombreux et vous avez manifesté votre envie de voir cet événement se renouveler l'an prochain. Prenons date, donc pour le mois de juin prochain.



ERA Bel'Immo Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



ERA BEL'IMMO
190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
01 64 05 40 00
06 78 09 47 72
belimmo@erafrance.com
www.erabelimmo.com

Valérie MUNOZ
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS

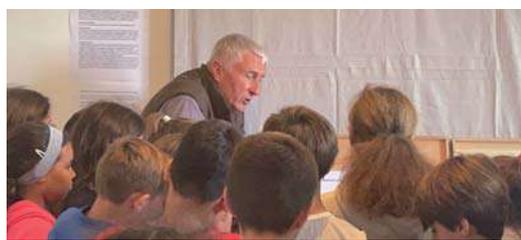


Journées ^{3^{ème}} édition du Patrimoine 2022

Cette année les journées du patrimoine à Grisy Suisnes nous ont fait remonter bien loin dans le passé de notre commune : préhistoire, époque gallo-romaine, moyen âge ...



Monsieur Joël Louis nous a ouvert les portes de la ferme du Mesnil où ont été mis au jour de nombreux vestiges de ces époques, preuve



que le patrimoine du village est à valoriser et surtout à faire découvrir à ses habitants (poteries, pièces de monnaie, haches, outils, etc...)



Vendredi après-midi les classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire ont pu bénéficier d'une visite commentée par M. Louis.

Les questions étaient nombreuses. Les élèves se sont montrés intéressés et étonnés par les objets qu'ils ont pu voir. Ils sont tous repartis avec un petit livret qui pourra leur servir de support en classe.

Samedi, c'était au tour de tous ceux qui étaient curieux d'approcher cette époque si près d'eux. La ferme et l'exposition étaient donc ouvertes de 14 h à 17 h, toujours en présence de M. Louis qui, avec passion, expliquait et réexpliquait notre histoire. Ce sont environ 150 personnes qui se sont succédé.

L'après-midi s'est terminé par une conférence

dans la salle polyvalente de 18 h à 19 h en présence d'une cinquantaine de personnes, toujours menée par M. Louis qui carte et diapos à l'appui, a retracé l'histoire de Grisy-Suisnes de l'an 1200 à il y a quelques millions d'années...



Culture



Dimanche, après un début de matinée frais, un grand soleil et une température agréable nous ont permis de passer une agréable journée sur la place du village où était installé un camp médiéval.

Tentes, baliste, pilori, prison sur chariote, râteliers d'armes, étendards, boucliers, échoppes, tout était présent. Les chevaliers de l'ordre Teutonic ont tout au long de la journée réalisé des combats médiévaux mais aussi des initiations pour les plus jeunes qui sont repartis avec de beaux diplômes.

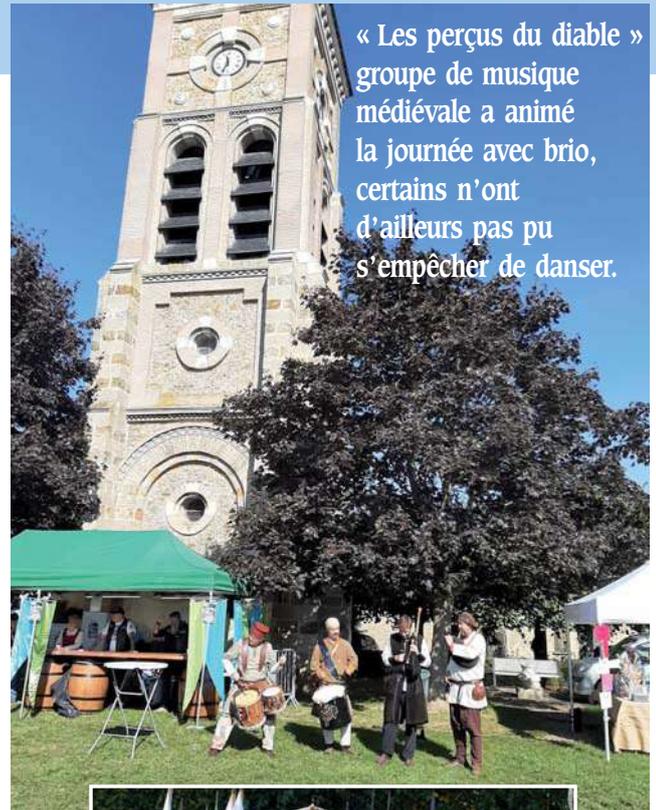
Vers 16 h 00 une mêlée des enfants avec à leur tête le chef de l'ordre des chevaliers Teutonic a défié les combattants, un très bon moment pour les enfants.



Culture



Un banquet médiéval, dans la plus pure tradition de l'époque, a vu plus de 140 personnes ripailler joyeusement.



« Les perçus du diable » groupe de musique médiévale a animé la journée avec brio, certains n'ont d'ailleurs pas pu s'empêcher de danser.



Des stands artisanaux, le pressoir de jus de pomme et les crêpes/gaufres et autre barbe à papa de Patricia complétaient les animations.

Merci à Monsieur Joël Louis pour sa disponibilité et à ceux qui ont fait que ce week end soit un beau week end.

Merci pour vos nombreux encouragements à poursuivre ces animations.

TABAC des ROSES de GRISY

Place de la Mairie - Tél.: 01 60 60 52 83



TELEPHONIE ET MOYEN DE PAIEMENT
sur INTERNET (sauf transfert d'argent)

DEPOT ET LIVRAISON DE COLIS
POUR RELAIS COLIS ET MONDIAL RELAIS

PAIEMENT DE PROXIMITE TRESOR PUBLIC
(amendes, impôts, certaines factures, etc..)

TIMBRES FISCAUX ET POSTALES

LIBRAIRIE sur COMMANDE

PRESSE LOTO JEUX PMU

PAPETERIE PHOTOCOPIE (le fax n'existe plus)

HORAIRE : du mardi au samedi
de 6 h 30 à 12 h 30 / 16 h à 19 h 30
Dimanche 8 h à 12 h 30

La commission Culture de Grisy-Suisnes vous propose



MARCUS

Super sympa
MISE EN SCÈNE : CHARLES HEURISSE

un spectacle d'humour



Marcus aborde sans tabou tous les thèmes d'actualité pour déclencher des éclats de rire libérateurs.

C'est bienveillant, émouvant, piquant et corrosif, mais toujours très drôle.

Samedi 26 novembre 2022 à 20 h 30
Grisy-Suisnes
Centre culturel Notre-Dame des Roses

Point de vente : sur le site internet de la Mairie ou à la Mairie
Prévente : Tarif unique 20 euros
Sur place le jour du spectacle : Tarif unique 25 euros

MARCUS, un humoriste Super sympa !

La Commission Culture vous propose pour cette fin d'année un spectacle avec un humoriste et comédien renommé qui sillonne la France et l'Europe toute l'année.

Il a d'abord testé ses sketches dans les salles parisiennes : Jamel Comedy Club, Café Oscar, Théâtre de Trévise...
Il a ensuite connu le succès au festival d'Avignon et obtenu le prix du public au festival de Bagnères de Bigorre en 2019.

Marcus jouera son spectacle « Super Sympa » à Grisy-Suisnes le 26 novembre 2022 à 20 h 30 au Centre Culturel.

Un "one man show" vivifiant où notre société est passée au crible. Aucun sujet tabou mais des rires aux éclats.

Ne manquez surtout pas cette soirée. Réservez dès à présent sur le site de la Mairie de Grisy-Suisnes (réservation en ligne) ou directement à l'accueil de la Mairie (paiement par chèque).

Rires garantis !

Le concours qui avait été lancé en début d'année sur les bulletins municipaux afin de découvrir cet humoriste, a été remporté par **Madame Nadine DOYEN** qui se verra offrir une place gratuite. Félicitations à elle et à ceux qui ont participé.

Carrosserie - Peinture - Entretien



**Carrosserie
GRISY AUTO**

AUTO - MOTO

TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES

TÉL. : 06 76 35 77 96

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42
06 07 35 38 90

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS





Nadine GAVARD
Adjointe
aux affaires sociales



Elisa Mongeau
Agent chargée
du CCAS

RAPPELS

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, remplir différents dossiers, instruire les demandes de domiciliations pour les personnes sans domicile stable, instruire des demandes de logements...

La permanence CCAS a lieu en Mairie tous les mardis de 14 h à 16 h uniquement.

Si vous souhaitez contacter le CCAS, vous pouvez appeler au 01 64 05 99 88 ou par mail : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr

RAPPELS DES PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES

- **Lundis de 14 h à 17 h et jeudis de 9 h à 12 h à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert 17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)**
- **Les lundis, vendredis de 9 h à 12 h et mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie 16, Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)**
- **Et un mardi sur 2 de 9 h à 12 h à Mormant Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)**



CONSEILS JURIDIQUES

Une permanence juridique se tient en mairie les 2^{ème} vendredi et 4^{ème} mercredi de chaque mois, sur rendez-vous en contactant

Mme Elisa Mongeau au 01 64 05 99 88 ou par mail à l'adresse suivante : ccas@grisy-suisnes.fr

Ce service accessible à tous est gratuit.

Elle intervient dans tous les domaines du droit privé :

- droit de la famille (mariages, séparations, divorces, successions, donations, droits des personnes protégées...);
- droit du travail (conflits employeur/salarié, accidents du travail...);
- droit de la consommation (litiges avec professionnels ...);
- droit civil (immobiliers, conflits bailleur/ locataire, problèmes de voisinage ...);
- droit des assurances...

Elle vous informera et vous orientera dans vos démarches, et pourra même vous aider dans la rédaction de certains courriers.

Un écrivain public reçoit en mairie

tous les premiers mercredis de chaque mois pour vous aider dans vos démarches administratives.

Il répond également aux demandes d'aide à la rédaction. Il vous aidera aussi à remplir vos dossiers de retraite, MDPH, à rédiger les courriers si vous rencontrez des problèmes avec SUEZ, EDF, les impôts....

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au : 01 64 05 99 88

ou par mail : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr



Comme tous les ans, le CCAS offre un bon de 20 € à tous les jeunes de moins de 18 ans pour une inscription dans une association sportive, culturelle de Grisy-Suisnes.

Au forum, plus de 150 tickets ont été distribués. Vous avez encore jusqu'au **31 octobre 2022** pour le récupérer avec la pièce d'identité du jeune et un justificatif de domicile.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le CCAS au : **01 64 05 99 88** ou par mail : ccas@grisy-suisnes.fr

REPAS SENIORS

*Comme chaque année,
un repas offert
par le CCAS est prévu
pour les seniors de plus de 65 ans.*

**Ce repas aura lieu le :
dimanche 9 octobre 2022 à 12 h
au restaurant scolaire
« Les P'tits Marmitons » de Grisy-Suisnes.**

Un spectacle cabaret accompagnera le repas.

*Un chèque de caution, qui sera restitué
le jour du repas, a été demandé aux seniors
afin d'éviter, comme les autres années,
des absences non justifiées.*

FORMATION SECOURISME 1^{ER} SECOURS



Vendredi 24 juin lors d'une cérémonie bien agréable, a eu lieu en Mairie la remise des certificats de compétences de citoyen de sécurité civile à la première promotion formée à Grisy-Suisnes au mois d'avril.



Tous les récipiendaires ont reçu les félicitations chaleureuses de Monsieur le Maire qui les a remerciés pour leur engagement citoyen.

Certains d'entre eux nous ont indiqué avoir eu l'opportunité de mettre en pratique les gestes et postures apprises en avril. Ils encouragent chacun et chacune à s'inscrire dans les années à venir aux futures formations proposées par la commune pour que quiconque soit en mesure de porter secours en cas de besoin.

La prochaine formation se déroulera en mars ou avril prochain. Elle est entièrement prise en charge financièrement par le CCAS de la commune. Plus d'informations dans le prochain bulletin.

Encore félicitations à toutes et tous !

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES LYCEENS

Le CCAS renouvelle sa participation au financement de la carte de transport scolaire pour les lycéens Grisyssoliens à la rentrée scolaire 2022/2023 qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat.

Une aide de 40 € par élève (hors apprentissage/alternance) sera attribuée par la commune que ce soit pour une carte Scol'R ou Imagin'R.

Dès le 1^{er} octobre, les dossiers de demande d'aide seront à télécharger sur le site internet de la mairie rubrique : CCAS/carte scolaire ou à retirer en mairie (un dossier à compléter par lycéen).

Ils devront être déposés ou envoyés en mairie à l'attention du CCAS carte scolaire **avant le 31 octobre 2022** dernier délai, accompagnés des pièces indiquées.

Les dossiers incomplets ou parvenus après le 1^{er} novembre ne pourront pas être traités. Après étude du dossier, le versement sera effectué par virement bancaire ou postal **avant le 15 décembre 2022.**



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

**PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER**

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52



Martine EMARRE
Présidente
du Comité des fêtes



Première Soirée Paëlla



réussie pour le Comité des Fêtes, présidé par Martine EMARRE, entourée du noyau habituel des bénévoles, qui avait organisé avant le feu d'artifice de la commune, un repas d'un nouveau genre, sous le préau de l'école CHAMP FLEURI.

Une bonne façon de se retrouver entre amis, pour fêter le 14 JUILLET et attendre le tirage du feu d'artifice, en se mettant tranquillement les pieds sous la table.

Dès 19 h 30, bravant la chaleur, moment festif et convivial pour une petite centaine de personnes ayant réservé au préalable.

Ce plat principal était préparé devant les convives dans des poêles géantes. Un concept simple mais efficace, pour régaler un plus grand nombre et une formule appréciable aussi, pour la charge de travail des bénévoles.

Des portions généreuses, des tarifs plus qu'abordables et la bonne humeur des membres du comité ont réussi à faire oublier la tiédeur des boissons... résultat d'une canicule naissante.

Nous promettons de nous améliorer.

Plus tard, sur le stade, de nombreuses personnes attendaient les premières fusées multicolores. Au début on ne distingue rien, juste la nuit noire. Puis tout à coup un trait de couleur trace son chemin et soudain dans un bruit assourdissant, tout explose. Des fusées éclairantes fleurissent le ciel.



De pied ferme, le Comité des fêtes vous donne rendez-vous l'année prochaine.

En attendant, n'hésitez pas à rejoindre la joyeuse équipe du Comité où règne une ambiance sympa et conviviale et, où chacun prend plaisir à organiser des animations, pour la plus grande joie des villageois.

A TRES VITE

Les enfants poussent des cris émerveillés.

LE SPECTACLE EST MAGNIFIQUE.

On en reste bouche-bée d'émerveillement.



Une nouvelle école proche de chez vous !

Nova School est une école qui s'est inspirée de l'expérience de deux mamans voulant un modèle d'apprentissage motivant et actif pour leurs enfants présentant un TDA (Trouble De l'Attention), un HPI (Haut Potentiel Intellectuel) et des troubles DYS (tels que dyslexie, dyscalculie...).

Katia Nobili, infirmière, psychopédagogue, formatrice et zoothérapeute s'est associée à Cécile Préau, sophrologue spécialisée dans l'accompagnement des enfants HPI, TDA/H et praticienne REIKI pour créer ce nouveau concept.

Comment redonner le goût d'apprendre et redonner du sens à ce qu'apprennent nos enfants ?

Nova school répond à ces questions en réunissant différentes pédagogies telles que Freinet, Montessori, en s'appuyant sur les découvertes

des neurosciences et surtout en favorisant le lien avec l'animal et la nature dans les apprentissages.

Elle accueille les enfants de maternelle, primaire et collège.

L'équipe pédagogique est formée aux spécificités des enfants à besoins particuliers et est issue des écoles Montessori.

Toute l'équipe NOVA SCHOOL sera heureuse de vous accueillir à SA JOURNÉE PORTES OUVERTES

**le dimanche 13 novembre 2022 de 10 h à 17 h
à l'ancienne école de Cordon,**

9, rue du Général de Gaulle 77166 Grisy-Suisnes.

À très bientôt, Katia Nobili & Cécile Préau



Accueil des nouveaux arrivants

Nous allons renouer en 2023 avec la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui n'a pas pu être organisée depuis 2019 en raison des circonstances exceptionnelles. Les personnes nouvellement installées sur la commune de Grisy-Suisnes sont invitées à se faire connaître en faisant parvenir **le coupon réponse ci-dessous à l'accueil de la mairie ou en l'envoyant par mail à accueil@grisy-suisnes.fr**.

Elles recevront une invitation pour la cérémonie qui devrait se dérouler au mois de mars 2023.

COUPON REPONSE - NOUVEAUX ARRIVANTS

Nom : Prénom Téléphone :

Adresse

E-mail : Nombre de participants : Date d'installation :

A retourner : Mairie - Place de la Mairie - BP 1 - 7



LE SALON

**COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE
CONSEIL EN IMAGE - RENCONTRE**

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Carte de fidélité - Carte d'abonnement « PRIVILEGE »

NOS ENVELOPPES « CADEAUX »

sur tous nos services à partir de 25 euros

**ouverture du mardi au samedi de 9 h 30 à 18 h 30
sans interruption, avec ou sans rendez-vous.**

ET MAINTENANT UNE TATOEUSE !!

MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

- 20% les mardis et jeudis sur les services coloration, méches, balayages et ombrés.

Suivez toute notre actu.



*sur Facebook :
Le Salon Grisy-Suisnes*

Venez découvrir la différence près de chez vous !

**29, rue Madame Hégot
77166 Grisy-Suisnes**

Tél. : 01 64 05 90 62 - 06 23 77 38 58



Calendrier des manifestations

Octobre

BROCANTE D'AUTOMNE - Comité des fêtes
Dimanche 2 octobre 2022
Place de la mairie

REPAS DES SENIORS - CCAS
Dimanche 9 octobre 2022 - 12 h
Les p'tits marmitons - nouveau restaurant scolaire

CÉRÉMONIE BREVET DES COLLÈGES - Mairie
Samedi 15 octobre 2022 - 15 h
Salle polyvalente

Novembre

ARMISTICE 1918 - Mairie
Vendredi 11 novembre 2022
Cérémonie au cimetière et monument aux morts

MARCHÉ DE NOËL - Comité des fêtes
Samedi 19 novembre 2022 - 10 h / 18 h
Dimanche 20 novembre 2022 - 10 h / 18 h
Gymnase

SPECTACLE HUMORISTIQUE -
MARCUS Supersympa - Culture
Samedi 26 novembre 2022 - 20 h 30
Centre culturel Notre-Dame-des-Roses

Décembre

NOËL AU MUSÉE - Grisy-Suisnes au Gré des Roses
Samedi 3 décembre 2022 - 16 h / 20 h
Dimanche 4 décembre 2022 - 11 h / 17 h
Musée de la rose

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS - CCAS
Mardi 6 décembre 2022 - 10 h / 17 h
Salle du Conseil municipal

NOËL DES ENFANTS - Comité des fêtes
Dimanche 18 décembre 2022 - à partir de 10 h
Gymnase

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ CAZAUX Delphine - Infirmière : 07 68 38 21 15
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ BECARD Aurélie - Orthophoniste : 09 77 57 66 73
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33



A GRISY-SUISNES

Téléphone :
06 09 97 66 63
ou
06 43 43 03 82

Pizzeria VINCENZO

Tous les mardis à partir de 16 h
Place de la Mairie

L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.



Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

INFO ETAT CIVIL

La commune n'est pas équipée pour établir les cartes nationales d'identité et les passeports. Aux alentours, Brie-Comte-Robert et Combs-la-Ville disposent du matériel adéquat.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 3 octobre	TRI SELECTIF
Vendredi 21 octobre	ENCOMBRANTS
Lundi 17 octobre	TRI SELECTIF
Lundi 31 octobre	TRI SELECTIF
Lundi 14 novembre	TRI SELECTIF
Vendredi 18 novembre	ENCOMBRANTS
Lundi 28 novembre	TRI SELECTIF
Lundi 12 décembre	TRI SELECTIF
Vendredi 16 décembre	ENCOMBRANTS
Lundi 26 décembre	TRI SELECTIF
Lundi 9 janvier	TRI SELECTIF
Vendredi 20 janvier	ENCOMBRANTS
Lundi 23 janvier	TRI SELECTIF
Lundi 6 février	TRI SELECTIF
Vendredi 17 février	ENCOMBRANTS
Lundi 20 février	TRI SELECTIF

GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE PAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3^{ème} VENDREDI DU MOIS

Grisy-Suisnes

COMITÉ DES FÊTES



Gymnase

Gourmandises

10 h - 18 h

Décoration

Cadeaux



*Marché de Noël
19-20 Novembre*

Entrée gratuite

Tombola

*Restauration
Buvette*

